

Le tri sélectif : un geste simple au service de tous

Au Mont-Dore, la protection de l'environnement est une priorité et ce depuis déjà de longues années. Depuis juillet 2007, la ville donne l'exemple en matière de tri sélectif. De nombreuses actions ont été mises en place : points d'apports volontaires, camions de ramassage, centre de tri... Pour le succès de cette opération, la participation de chacun est essentielle.



Mobilisation générale autour du tri lors de l'opération Clean up the world

Du côté de Mont-Dore environnement



Impliquée dans des projets multiples de développement durable comme la future maison pédagogique, la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Mont-Dore Environnement est également compétente en matière de recyclage des déchets. Le point en compagnie de son directeur général, Victor David.

Les points d'apports volontaires

Sept points d'apports volontaires sont mis à votre disposition. Tous sont équipés de quatre conteneurs différenciés selon qu'ils sont destinés au plastique, au verre, aux canettes en aluminium ou aux papiers et cartons.

Yahoué : sur le parking du groupe scolaire

La Coulée : sur le parking du supermarché

Vallon-Dore : sur le site de mise à l'eau

Robinson : parc de loisirs, rue des Trois Banians

Pont-des-Français : parking de l'école

Boulari : parking de l'épicerie Ah Yen

Plum : entre la gendarmerie et l'église œcuménique.



MDI : Mont-Dore environnement est devenu l'outil privilégié de la politique environnementale de la commune.

Victor David : Effectivement, la mairie du Mont-Dore, qui est notre actionnaire majoritaire, a cette volonté affirmée de protéger l'environnement à travers une politique de développement durable très active.

MDI : Le recyclage des déchets recyclables en est un élément. Comment a-t-il été mis en place ?

Victor David : L'année 2008 est véritablement pour Mont-Dore Environnement l'année de la structuration de la filière des déchets, en vue de les recycler. Nous avons augmenté de façon significative nos points d'apports volontaires qui sont passés de quatre à sept, couvrant de Plum à Yahoué tous les quartiers de la ville. En dehors de ces points d'apports volontaires, nous avons mis en place dans les écoles et les bâtiments publics des bacs pour les déchets recyclables que le camion de ramassage de la SAEML collecte chaque semaine. Nous sommes également en contrat avec des entreprises privées. Elles peuvent demander l'installation de bacs ou venir directement déposer leurs déchets recyclables au centre de tri.

MDI : Vos actions en matière de tri se concentrent-elles sur la ville du Mont-Dore ?

Victor David : Elles dépassent aujourd'hui le cadre du territoire communal. Si nous travaillons pour la Mairie et des sociétés privées du Mont-Dore, telle la société industrielle des Eaux du Mont-Dore, nous comptons également des clients comme la société immobilière de crédit (SIC), EEC ou bien encore le régiment d'infanterie de marine du Pacifique (RIMaP). Nous touchons par ailleurs une quarantaine de particuliers, dont une dizaine sur le Mont-Dore, qui ont accepté que la SAEML vienne deux fois par mois ramasser leurs déchets recyclables. Nous avons d'excellents retours par rapport à nos activités. La Mairie de Dumbéa nous a même sollicités pour que nous mettions en place des points d'apports volontaires dans la ville.

MDI : Votre activité de recyclage se développe donc considérablement...

Victor David : En huit mois, nous avons déjà traité 100 tonnes de déchet recyclables, dont 60 concernent les papiers et cartons. Un chiffre important qui devrait continuer sa progression dans la mesure où de plus en plus, la population se sensibilise au tri. ■

Au bout de la chaîne : le centre de tri

Une fois ramassés, les déchets recyclables partent au centre de tri situé dans la zone industrielle de la Coulée. C'est là qu'ils sont de nouveau triés, compactés et stockés en vue de leur valorisation.

Les déchets recyclables passent entre les mains expertes d'une équipe composée de six personnes (deux hommes et quatre femmes). Leur travail consiste dans un premier temps à trier de nouveau, manuellement, les déchets. En effet, il faut impérativement vérifier le contenu des bacs, (faire attention aux canettes qui ne sont pas en aluminium ou aux bouteilles en plastique dont les bouchons n'ont pas été enlevés), et surtout bien regarder si des déchets non recyclables ne se trouvent pas à l'intérieur. Certains usagers oubliant de respecter les règles en matière de tri sélectif. Une fois les déchets triés, ils passent dans un compacteur qui, à l'aide d'une presse, les compriment. Au final, ce sont des balles d'un mètre cube qui sont ensuite stockées au centre de tri. Pour information : il faut 12 000 bouteilles en plastique pour former une balle d'un mètre cube ou 20 000 à 25 000 canettes. Quant aux déchets non recyclables qui se trouvent par mégarde au centre de tri, ils repartent par camion au dépotoir.

La jeune génération sensibilisée

En octobre, les élèves de CM2 de l'école Hélène Chaniel de Yahoué, accompagnés de leur maîtresse Madame Wahmetu, ont visité avec grand intérêt le centre de tri de la Coulée. « Cette visite a été très enrichissante d'autant plus que pour eux c'est un sujet d'actualité. Nous avons effectivement travaillé en classe sur la gestion des déchets, sur les déchets de surface, enfouis et recyclés. » La découverte du centre de tri leur a ainsi permis d'appréhender en direct le recyclage des déchets. Une expérience à renouveler. ■



Instantanés

Le ramassage des déchets

Deux camions de la société Mont-Dore Environnement sillonnent dorénavant les routes du Mont-Dore et de Nouméa pour ramasser les déchets. Un camion BOM (benne à ordures ménagères) et depuis peu une camionnette. La collecte s'étant bien développée, l'acquisition de ce second véhicule a été nécessaire. Le BOM tourne tous les jours et ramasse les déchets des points d'apports volontaires, des bâtiments municipaux et des entreprises. Dans une logique écologique, les circuits des deux camions ont été bien étudiés afin d'émettre le moins possible de dioxyde de carbone.

Une plaquette pour tout savoir

Trier ses déchets, c'est parfois compliqué. Une plaquette, spécialement conçue pour vous y retrouver, est disponible. Pratique, elle informe des règles à respecter en matière de tri. Elle détaille les déchets que vous pouvez déposer ou pas dans les conteneurs situés dans les points d'apports volontaires. Un exemple : dans le conteneur pour le verre, on met des bouteilles en verre ou des bocaux rincés mais aucunement des écrans d'ordinateur, ni des vitres ! Autre conseil utile : pensez aussi à retirer les bouchons en plastique sur les bouteilles, vous pourrez les donner dans le cadre de « l'Opération 1 bouchon : 1 sourire » au profit des handicapés. Surtout n'oubliez pas qu'il est important d'appliquer les recommandations de la brochure. Si le tri est mal fait, les déchets recyclables ne pourront pas être recyclés, un comble !

